

Moto – B100 (A1)

Langues possibles pour la formation B100



INSCRIPTION :

Formulaire "Demande en obtention d'un permis"

B100 Informations Inscriptions FR

L'autorisation de conduire un motorcycle d'une cylindrée ne dépassant pas 125cm³ (catégorie A1) avec le permis de conduire de la catégorie B (voiture) s'applique, à condition d'être titulaire du permis B depuis 2 ans au moins et d'avoir participé à une formation théorique et pratique de 7 heures au moins en auto-école. Cette extension du droit de conduire sera attestée sur le permis de conduire moyennant l'apposition du code national 100 derrière la catégorie B. A noter à cet égard, que ce droit de conduire sera limité au territoire du Luxembourg et ne permettra pas l'accès progressif à la catégorie A2, pour lequel le concerné devra toujours se soumettre aux apprentissages théorique et pratique prescrits

ainsi qu'aux examens afférents.